



L'actualité du CIG au conseil d'administration du 25 septembre 2017



JACQUES ALAIN BÉNISTI, *Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne*

LES FAITS MARQUANTS « GÉNÉRAUX »

Je tiens à débiter cette séance en félicitant chaleureusement Philippe PEMEZEC, élu sénateur hier.

Si je me réjouis pour lui de ses nouvelles fonctions, elles signifient malheureusement pour le CIG la fin prochaine de ses fonctions de 2^e vice-président délégué à l'emploi.

En effet, en vertu des dispositions sur le non-cumul des mandats, ce nouveau mandat national n'est pas compatible avec les fonctions de vice-président d'un centre de gestion dont il devra démissionner sous un mois.

Il nous faudra donc procéder à l'élection d'un nouveau vice-président ou vice-présidente, à l'occasion de notre séance du 20 novembre prochain.

LES FAITS MARQUANTS PAR DIRECTION

La direction de la communication, avec l'accord de Sylvie HUSSON, directrice générale, a engagé un partenariat avec le groupe de presse gratuite ZEPROS, qui va lancer un nouveau journal mensuel dans le secteur de la fonction publique territoriale à destination de tous les agents, notamment ceux de catégorie C, au niveau national.

Le contenu devrait être assez qualitatif, le rédacteur en chef n'étant autre que l'ancien rédacteur en chef de *La Gazette des Communes*, journaliste reconnu pour son professionnalisme, Philippe Pottière-Sperry.

Leur modèle économique se fonde sur une diffusion par les partenaires : le groupe ZEPROS livre à des points de diffusion et met à disposition des présentoirs. Le 1^{er} numéro, d'une centaine de pages, devrait être tiré à 100 000 exemplaires et sortira en novembre prochain.

Le CIG va donc contribuer à la diffusion de ce titre afin de mieux faire connaître les centres de gestion et en particulier le CIG petite couronne auprès des agents territoriaux de la petite cou-

ronne. Des présentoirs seront installés partout où nous recevons du public. Des exemplaires pourront également être transportés sur les sites des concours à forts effectifs.

Ce support pourra en outre utilement faire connaître des ouvrages grand public (comme les Annales corrigées de concours, le statut en bref) et permettra de donner accès à des réponses aux questions qui intéressent particulièrement le lectorat : les concours, la discipline, la santé, la retraite, l'intérêt pour une commune d'être affiliée à un centre de gestion du point de vue des agents, la mission du déontologue, la carrière...

Ce partenariat constituera en partie une réponse à la demande récurrente des partenaires sociaux de contribuer à faire mieux connaître le centre de gestion aux agents territoriaux, et notamment le rôle des instances paritaires.

Toujours en matière de communication, le projet de fusion des sites Internet et Extranet avec une refonte complète du site Internet et la disparition à terme du site Extranet, est en voie d'achèvement.

Ce projet de longue haleine débouchera sur un site Internet beaucoup plus complet et ergonomique que les précédents. Il reste quelques fonctionnalités et contenus à venir, notamment un agenda général et une présentation



valorisée de nos publications, mais vous pouvez d'ores et déjà en apprécier les évolutions en termes de lisibilité. **Pour la direction des concours**, le troisième trimestre 2017 sera marqué par l'orga-

nisation de l'opération « phare » de l'année, à savoir les concours de rédacteur territorial.

Le 12 octobre prochain se dérouleront en effet, ici même à Pantin et au parc des expositions de Paris-Nord / Villepinte, les épreuves écrites de ces concours, auxquelles sont convoqués 11 410 candidats.

Plus de deux cent correcteurs sont à ce jour pressentis pour corriger les copies. Le jury se réunira le 18 janvier 2018 pour statuer sur l'admissibilité. Les épreuves orales se dérouleront du 5 au 16 février 2018. La réunion d'admission se tiendra le jeudi 13 mars 2018, les candidats étant informés de leurs résultats le vendredi 14 mars.

Petite information et heureusement une telle situation est rare, mais le jury de l'examen professionnel de chef de service de la police municipale (par voie de promotion interne) a dû annuler une épreuve écrite reprogrammée le 30 novembre prochain.



Le CIG vient de renouveler le contrat-groupe qui assure les collectivités contre les risques financiers liés à l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents.

Dans le secteur de la santé et de l'action

sociale, notons que le CIG vient de renouveler le contrat-groupe qui assure les collectivités contre les risques financiers liés à l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents. La mutualisation des collectivités via l'action du CIG permet d'obtenir des taux avantageux et un très bon niveau de garanties.

156 collectivités ont donné mandat au CIG pour mettre en concurrence en leur nom les différents prestataires possibles. C'est la proposition de CNP-Assurance, en partenariat avec SOFAXIS, qui a été retenue. Le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2018 pour 4 ans.

Maintenant les 156 collectivités et établissements publics sont invités à passer convention. Pour que le CIG prépare ces conventions, les collectivités et établissements doivent se prononcer sur les taux proposés et les éléments optionnels par l'assureur, et faire connaître leur volonté d'adhésion avant la mi-octobre pour que le contrat groupe puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Des rencontres entre les collectivités concernées, le CIG et SOFAXIS sont prévues à l'automne afin de présenter le contrat et répondre aux éventuelles interrogations. Il est à noter que les collectivités qui ne souhaitent pas entrer dans l'immédiat dans ce dispositif, pourront y adhérer au moment où elles le souhaitent au cours des quatre années à venir.

Poursuivons avec l'annonce de la 15^e édition de la journée santé et sécurité au travail, la « JSST », qui se déroulera le 7 novembre prochain au CIG, sur le thème « *La santé au travail : objet du dialogue social.* »

Toujours dans ce même champ d'activités, le service handicap du CIG collabore actuellement avec l'agence SRI Solutions, spécialisée dans la communication sur le handicap et le maintien dans l'emploi, en vue de la réalisation de nouveaux supports de communication : kakémonos, guide du maintien dans l'emploi et cinq fascicules d'information.

Du côté de la direction de l'emploi, il a été décidé de répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés autour de la problématique paie afin de faire face :

- À des demandes d'externalisation complète de la paie et / ou de la gestion administrative des agents. Il s'agit de demandes pérennes qui doivent faire l'objet d'un conventionnement et pour lesquelles le CIG doit disposer de ressources en interne.

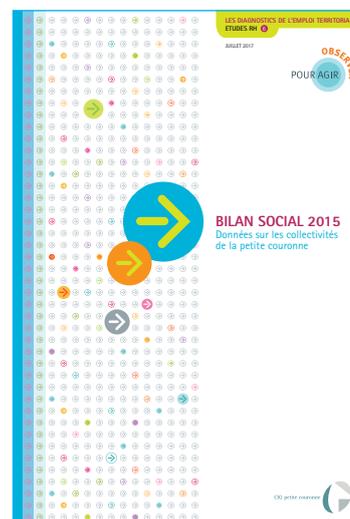
- À des demandes ponctuelles de réalisation de la paie, lorsque les collectivités rencontrent des difficultés pour recruter ou remplacer leurs gestionnaires paie.

Selon l'orientation stratégique du CIG traduite dans le cadre de la démarche « Proximité », il s'agit, à terme, de pouvoir répondre aux besoins des collectivités et établissements dans tout le domaine de la GRH. C'est la raison pour laquelle notamment a été recrutée, depuis le 7 août dernier, une chargée de mission paie, sur un contrat d'un an, pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une nouvelle mission de paie et assurer la formation des agents de la mission remplacement à cette fonction afin de les mettre à disposition des collectivités lorsqu'elles en expriment le besoin.

Autre temps fort du CIG, la synthèse du bilan social des collectivités territoriales et établissements publics de la petite couronne, réalisée à partir des données

des rapports sur l'état des collectivités (REC) au 31 décembre 2015, est désormais

consultable sur le site internet du CIG. Elle sera adressée aux collectivités et établissements de la petite couronne avant la fin du mois de septembre. Cette synthèse a été réalisée grâce à la collecte de 315 REC sur 387 attendus, ce qui représente un taux de retour global satisfaisant de 81%, qui concerne 98 % de l'effectif réel de toutes les collectivités en petite couronne. 155 049 agents ont été recensés au 31 décembre 2015 dont 82 % sur emploi permanent et 18 % sur emploi non permanent.



En matière d'actualité pour le secrétariat des organismes paritaires, il convient de souligner l'ampleur du travail de mise à jour de l'application SNAPI-CAP, suite aux modifications réglementaires liées au « PPCR ».

Les agents de l'unité promotion interne ont en charge d'intégrer toutes les règles d'avancement de grade impactées par le dispositif et de procéder aux phases de tests afin de sécuriser la création des dossiers d'avancements de grades établis par les collectivités et établissements publics affiliés.

Ces modifications concernent la quasi-totalité des cadres d'emplois et emplois fonctionnels.

S'agissant de la promotion interne, la dernière session au titre de l'année 2017 sera la CAP de la catégorie A du 22 novembre 2017. Y seront examinées 422 propositions d'inscriptions sur les listes d'aptitude, transmises par les autorités territoriales compétentes, pour l'accès aux cadres d'emplois territoriaux suivants:

- Attachés « au choix » (326 fonctionnaires proposés),

- Ingénieurs « au choix et après examen professionnel » (76 fonctionnaires proposés),
- Attachés de conservation du patrimoine (20 fonctionnaires proposés).

Les éléments transmis permettent d'ores et déjà d'indiquer qu'environ 80 possibilités d'inscription sur les listes d'aptitude pourraient être dégagées pour le cadre d'emplois des attachés, 60 pour celui des ingénieurs et 3 pour celui des attachés de conservation du patrimoine.

Relevons la désignation de Mme Hélène Breteau-Manesme, depuis le 1^{er} septembre dernier, pour présider le conseil de discipline, en remplacement de M. COZIC, président suppléant.

Les prochaines rencontres de gestionnaires de personnel sont programmées les 3, 5 et 9 octobre 2017 afin de présenter les principales dispositions relatives aux élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018, et plus particulièrement la première étape portant sur le recensement des effectifs au 1^{er} janvier 2018, nécessaire pour la détermination de la composition des instances consultatives concernées, représentant 7 scrutins (comité technique, commissions administratives paritaires de catégories A, B et C, et les commissions consultatives paritaires de catégories A, B et C pour les agents contractuels).

Continuons notre panorama des faits marquants avec un point d'étape depuis la mise en œuvre effective au 1^{er} juillet dernier du référent déontologue au CIG : il a déjà été sollicité par une dizaine d'agents sur des questions liées à des projets de cumuls d'activités, de départs dans le secteur privé ou de création d'entreprise. Il a aussi été saisi par 14 collectivités, afin d'obtenir des précisions sur les modalités d'organisation de cette mission, en vue de mettre en place des actions de sensibilisation aux règles de déontologie au sein de leurs services.

En complément des actions d'information et de communication déjà réalisées, des affiches et des cartes postales seront mises courant octobre à disposition des collectivités et établissements afin de leur permettre d'informer au mieux leurs agents sur cette nouvelle mission du centre de gestion qui leur est avant tout destinée.

Dans le domaine de la diffusion statutaire, de la documentation et des affaires juridiques, parallèlement à un projet informatique de modernisation des outils de production et de diffusion de la banque d'information sur le personnel BIP, un questionnaire a été mis en ligne à destination des utilisateurs afin de mieux connaître leur mode d'utilisation actuel de cette banque, leur degré de satisfaction et leurs besoins. Ce questionnaire est en ligne jusqu'à la fin du mois de septembre et ses résultats devraient permettre d'enrichir la nouvelle offre éditoriale qui accompagnera la modernisation technique de la banque.



Le référent déontologue a déjà été sollicité par une dizaine d'agents sur des questions liées à des projets de cumuls d'activités, de départs dans le secteur privé ou de création d'entreprise.

Côté publications, la revue mensuelle : "Les informations administratives et juridiques" a proposé dans les numéros de juin, juillet, août et septembre une analyse de l'actualité statutaire récente. Les sujets suivants ont notamment été présentés :

- La mise en œuvre du PPCR pour la catégorie A + et un point d'étape plus général sur l'état d'avancement de cette réforme des carrières et des rémunérations.
- La mise en place du référent déontologue dans la FPT ; pour ce dossier, on relèvera la contribution extérieure de Didier Jean-Pierre, professeur de droit public à l'université d'Aix-Marseille.
- Une présentation des circulaires relatives aux nouvelles obligations en matière de déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale.

- Les précisions jurisprudentielles apportées dans deux décisions par le Conseil d'Etat sur des problèmes fréquemment rencontrés par les services RH :

- Les conséquences du refus d'un agent de recevoir notification d'une décision individuelle en mains propres (numéro des IAJ de juin 2017).

- Les limites au report dans le temps des congés annuels non pris en raison de la maladie (IAJ de juillet 2017).

La revue a par ailleurs proposé des dossiers thématiques sur la position de disponibilité, sur le congé de paternité et d'accueil de l'enfant ainsi que sur le changement d'affectation interne.

En matière de dématérialisation, l'informatisation de la gestion des archives du CIG est mise en œuvre progressivement depuis le mois de juillet et sera pleinement opérationnelle pour l'ensemble des services à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle permettra une amélioration conséquente des délais de traitement et facilitera les relations quotidiennes entre les services et l'archiviste.

Concluons avec l'agenda de nos séances : la date de la prochaine séance de notre Conseil d'Administration se tiendra le lundi 20 novembre prochain à 11 heures.

Celles des Conseils d'administration pour 2018 ont également été arrêtées. Veuillez noter qu'elles se dérouleront désormais systématiquement les mardis et non plus les lundis :

- Le 27 mars 2018,
- Le 19 juin 2018,
- Le 25 septembre 2018,
- Le 27 novembre 2018.